



Compte-rendu
Comité syndical du Pays de Pontivy
11 mars 2009 – 17h
Institut de Formation des Soins Infirmiers - Pontivy

Étaient présents : BOUEDO Pierre, FRANCOIS Gérard, GUILLEMET André (suppléant de Mme LE COUGAUD), GUYOT Léon, JEGAT René, JOUAN Alain, LAUNAY Jean, LAURENT Josiane, LE BRAZIDEC Raymond, LE STRAT Christine (suppléante de M. LE BRETON), LE CORF Henry, LE LOIR Noël, LE PIPEC Pierre, MARIVAIN Joël, MOELO Serge, NIZAN Bernard, QUENTEL Jean Yves, RAMEL-FLAGEUL Françoise, ROPERS Marc, SERVEL Bruno, SUPER Grégoire.

Étaient excusés : Jeanine BURBAN, Agnès LE GOUGAUD, Jean-Paul BERTHO

Autres personnes présentes :

DAVID Bernard, EVEILLARD James, GREMY Magali, GUILLEMAR M, LAUDRIN Catherine, LAUDRIN Eric, LE GAL Antoine, LEMOINE Alain, LE SEYEC Gaëtan, PENSIVY Johanne, POHARDY Fanny, SICHE Mélanie, TIGER Sylvie.

Autres personnes excusées :

CHAUVIN Corinne, DUN Hervé, ROLLAND Benoit

Secrétaire de séance : M.FRANCOIS

En préalable, Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2009 au vote.

⇒ **Le Comité syndical approuve le compte-rendu de la dernière réunion**

Ordre du jour :

- Accueil des nouveaux salariés : Johanne PENSIVY et Mélanie SICHE
- Compte administratif 2008 - Compte de gestion 2008
- Budget prévisionnel 2009
- Demandes de subvention
- Convention de partenariat avec le Conseil de développement
- Contrat de pays – enveloppe 3 : résultats du tour des communes de moins de 2000 habitants
- Leader : validation convention Leader
- Questions diverses

1) Accueil des nouveaux salariés : Johanne PENSIVY et Mélanie SICHE

Monsieur le Président accueille les deux nouvelles salariées de l'équipe qui assureront l'animation et la gestion du programme Leader.

Johanne PENSIVY commence aujourd'hui au poste d'assistante-gestionnaire : elle s'occupera de l'accueil, la comptabilité, la paye, le secrétariat pour mi-temps et du suivi financier et administratif des dossiers leader.

Originaire des Côtes d'Armor, elle a travaillé sur un poste similaire au pays COB pendant 6 mois.

Mélanie SICHE commencera le 23 mars au poste de chargée de mission Leader : elle sera chargée de l'animation générale du dispositif.

Originaire du Finistère, elle était chargée de mission Interreg à Brest Métropole depuis 3 ans.

2) Compte administratif 2008 - Compte de gestion 2008

Monsieur le Président présente le bilan de l'année 2008.

Le budget prévisionnel en 2008 était de 341 096.89 € (329 345.75 € en fonctionnement et 11 751.14 € en investissement).

Le compte administratif présente un budget de dépenses de 220 151.71 € (213 961.50 € en fonctionnement et 6 190.21 € en investissement) et de recettes de 235 782.75 € (224 031.61 € en fonctionnement et 11 751.14 € en investissement).

Le résultat de 2008 est excédentaire de 15 631.04 €, soit dans le détail :

- le budget de fonctionnement est excédentaire de 10 070.11 €.
- le budget d'investissement est excédentaire de 5 560.93 €.

En l'absence des vice-président, Monsieur le Président passe la parole à M. LE LOIR, qui invite le Comité syndical à :

- adopter le compte de gestion du Trésorier Principal pour le budget 2008 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2008,
- adopter le compte administratif de l'exercice 2008 et l'arrêter comme indiqué précédemment,
- décider que le Trésorier Principal et le Président sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ces deux décisions.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte à l'unanimité :**

- **le compte de gestion du Trésorier Principal pour le budget 2008 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2008,**
- **le compte administratif de l'exercice 2008 et l'arrêter comme indiqué précédemment,**
- **et décide que le Trésorier Principal et le Président sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ces deux décisions.**

Affectation du résultat de clôture 2008

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2008, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 10 070.11 €.
- un excédent d'investissement de 5 560.93 €.

Il est proposé de reporter ces résultats sur le budget 2009 de la façon suivante :

- au chapitre 002, en recettes : solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté de 10 070.11 €.
- au chapitre 001, en recettes : solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 5 560.93 €.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

3) Budget prévisionnel 2009

Le budget est présenté par Chapitre et sera voté comme tel.

Concernant la section d'investissement, celle-ci augmente du fait de l'inscription de l'étude des infrastructures numériques.

chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	36 300,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, ... (étude scot numérique)	36 300,00

chapitre D 21	Immobilisations corporelles	4 260,93
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 596,33
2184	Mobilier	1 664,60
2188	Autres immobilisations corporelles	
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 560,93
chapitre R 016	Emprunt	14 666,42
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	11 650,00
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 683,58

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 560,93
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	40 560,93

Concernant la section de fonctionnement, elle est présentée comme suit :

chapitre D 011	Charges à caractère général	230 780,00
dont	site internet	12 000,00
617	Etudes et recherches (finan., transports)	56 000,00
6236	Catalogues et imprimés	13 000,00
6281	Concours divers (adil, tpe 56, pdts patate, culture, point info énergie)	113 200,00
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	135 362,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 683,58
6811 OS	Dotations aux amortissements des immobilisations	8 683,58
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	89 000,00
6531	indemnités élus	24 200,00
6532	Frais de mission élus	4 000,00
6533	cotisation retraite élus	800,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes droit privé	60 000,00
chapitre D 022	dépenses imprévues (limite 7%)	4 988,67
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	11 650,00
chapitre D 66	Charges financières	700,00
chapitre R 002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	10 070,11
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	471 094,14
74718	Autres (DRAC-ADEME)	32 000,00
7472	Régions (ingénierie, 3ème envelop pour culture et pdts patate, envel numériq pour site internet et scot num, espace info énergie)	181 490,00
7473	Départements (ingénierie, tpe 56, spécifique leader pour équipe leader et transports)	65 850,00
7477	Budget communautaire (équi lead, site internet, culture, scot numérique, produits patate, TPE 56)	91 080,00
7478	Autres organismes (intercommunalités)	100 674,14
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	481 164,25	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	481 164,25	

BUDGET 2009 TOTAL DEPENSES	521 725,18
BUDGET 2009 TOTAL RECETTES	521 725,18

M JEGAT interpelle le Comité syndical sur les doublons d'études entre le Pays de Pontivy et Pontivy Communauté, notamment l'étude sur les transports. Il s'interroge sur la pertinence du pays dans le contexte du rapport Balladur.

M le Président soulève le problème de la concertation entre les intercommunalités. Il faut renforcer les échanges pour éviter cette situation et mutualiser le plus souvent possible. Les élus doivent également s'impliquer plus fortement dans le Pays pour se l'approprier.

M EVEILLARD signale que le projet d'étude sur les transports est annoncé par le Pays (Conseil de développement et Syndicat mixte) depuis 2 à 3 ans.

M DAVID soulève la nécessité d'une ouverture d'échanges au sein de Pontivy Communauté.

M LE LOIR signale l'agacement des représentants de Baud Communauté lorsqu'ils ont appris que Pontivy Communauté engageait un SCOT sur son périmètre et ne cherchait pas la synergie avec les intercommunalités partenaires au sein du pays. Il faut rechercher réellement la mutualisation.

M MOLEO rappelle que le Pays est le périmètre privilégié pour la mutualisation d'études, la concertation et les communautés de communes réalisent les projets d'investissement.

M DAVID interroge le Comité syndical sur la mise en place des indemnités de fonction et les règles de distribution.

M Le Président signale qu'une enquête a été réalisée auprès des pays organisés en syndicat mixte : la majorité a mis en place cette indemnité qui est encadrée par la loi. Les indemnités sont octroyés au Président et Vice-Président, en l'occurrence 3 personnes pour le Syndicat mixte.

Les frais de mission sont prévus pour les autres élus impliqués dans le pays (président de groupe de travail notamment).

Le Comité syndical est invité à

- adopter le budget primitif 2009 indiqué
- autoriser Monsieur le Président et le Trésorier Principal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

⇒ **Après en avoir délibéré (0 contre, 2 abstentions, 19 pour), Le Comité Syndical décide :**

- d'adopter le budget prévisionnel 2009 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	40 560,93 €	40 560,93 €
Fonctionnement	481 164,25 €	481 164,25 €
TOTAL	521 725,18 €	521 725,18 €

- que Monsieur Le Président et Le Trésorier Principal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

4) Demandes de subvention

Pour engager les actions envisagées, le Comité syndical est invité à :

- solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Morbihan, du Conseil Régional de Bretagne, de l'Etat et du programme européen LEADER
- autoriser son Président à signer tous les documents se rapportant à ces projets.

⇒ **Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Morbihan, du Conseil Régional de Bretagne, de L'Etat et du programme européen LEADER.**
- **d'autoriser son Président à signer les documents s'y rapportant.**

5) Convention de partenariat avec le Conseil de développement

Le Président rappelle le rôle de l'association « Conseil de Développement du Pays de Pontivy » au sein du Pays qui permet le renforcement du partenariat entre les élus et les milieux socio-professionnels et qui est force de réflexion et de propositions auprès des élus.

Il indique qu'il est nécessaire de prendre chaque année un avenant à la convention passée entre le Syndicat Mixte et le Conseil de Développement du Pays de Pontivy, notamment pour déterminer le montant de la subvention accordée ; qui est de 60 000 € en 2009.

Le Comité Syndical est invité à :

- octroyer une subvention de 60 000 €, affectée en plusieurs versements, au Conseil de développement
- autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant

⇒ **Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'octroyer une subvention de 60 000 €, qui sera affectée en plusieurs versements.**
- **d'autoriser son Président à signer les documents s'y rapportant.**

6) Contrat de pays – enveloppe 3 : résultats du tour des communes de moins de 2000 habitants

Les rencontres avec les maires ont eu lieu de novembre 2008 à janvier 2009. Chaque rencontre a été l'occasion de réexpliquer le pays, les dispositifs contractuels et de dresser un état des projets communaux.

Précision faite aux maires : ce premier tour est un recensement de projets. Les communes disposeront de l'année 2009 pour formaliser le projet. Fin 2009, un positionnement ferme sera demandé aux communes.

Le pays a profité d'une rencontre avec la Région pour solliciter un avis technique sur les projets : peu sont jugés inéligibles et plusieurs projets ont fait l'objet de demande de précisions, de suggestion d'amélioration.

En conclusion, Mobilisation de l'enveloppe 3

21 communes ont ou envisagent de solliciter l'aide de 36 500 € (25 000 € Région et 11 500 € Département). 2 communes ont sollicité l'aide Région avant la signature avec le Département.

Au total : 766 000 € + 50 000 € = 816 500 €

Les enveloppes 3 (Région) et complémentaire (Département) représentent :
762 735 € + 375 000 € = 1 137 735 €

Sous réserve que les communes mobilisent systématiquement le maximum de l'enveloppe et la confirmation des projets, il resterait donc potentiellement : 387 735 € à vérifier fin 2009.

Monsieur le Président signale que le Conseil général souhaite remettre en cause la possibilité de soutien des projets sur les critères de l'enveloppe 3 et envisage de soutenir uniquement les projets de l'enveloppe 2.

Cette position impliquerait moins d'aide pour les communes et dégagerait très peu de marge de manœuvre pour un soutien au projet de St Jean Brévelay Cté.

M LE LOIR, prenant connaissance de cette initiative, interrogera les services du Conseil général pour éclaircir la situation.

Cette rencontre avec les maires a été l'occasion de révéler plusieurs choses :

- méconnaissance générale du pays et de son rôle (attente de plus d'information, d'accompagnement)
- besoin des petites communes d'être accompagnées dans le montage de dossier de subvention
- envie des petites communes de se rassembler pour partager les difficultés de gestion et développer de la mutualisation :
 - o intérêt des réunions spécifiques pour les petites communes pour cibler leurs besoins en général – les inciter au travail en commun
 - o intérêt d'utiliser le procédé de l'appel à projet – par exemple un appel à projet pour 5 communes volontaires sur les économies d'énergie, accueil de camping-car et aménagement paysager-randonnée
 - o problématique commune de mutualisation des emplois d'animation (sport, culture, loisirs, cybercommune) – réflexion d'ensemble est souhaitée par les communes – peut-être un sujet à travailler au niveau du pays.
 - o problématiques similaires soulevées par quelques communes : transports, association des festivals à l'échelle du pays...

Les maires sont invités à se rapprocher du pays pour monter les dossiers de subvention

⇒ **Le Comité syndical prend connaissance des différents projets envisagés sur le territoire.**

7) **Leader : validation convention Leader -**

M MOLEO fait état des négociations avec les services de l'Etat.

Grands principes du projet de développement Leader en pays de Pontivy :

Stratégie :

Le Pays de Pontivy a choisi l'accueil durable de nouveaux habitants et de nouvelles activités économiques comme ligne directrice structurante de ce programme. Cette priorité offre une dimension transversale au projet de territoire. Ainsi, l'accueil durable se déclinera selon deux enjeux sur le territoire :

- l'intégration durable de nouveaux habitants sur le territoire,
- l'accueil de nouvelles activités économiques pour limiter les fragilités de l'alimentaire (risque de concurrence internationale pour les productions agricoles et les produits agroalimentaires) à travers deux orientations :
 - le soutien à l'innovation, la valeur ajoutée des produits et des productions du pays de Pontivy
 - le soutien à des nouvelles filières émergentes.

Philosophie :

La philosophie d'ensemble du programme est de privilégier les approches collectives, partagées sur le territoire. C'est pourquoi les critères de démarche collective, d'appel à projet fédératif, de mutualisation, d'interfiliales, de partenariat public-privé reviennent régulièrement.

Composition du comité de programmation :

Le comité de programmation, initialement de 18 membres, sera complété d'un membre privé pour répondre à la demande du SGAR.

Il est proposé d'ajouter un représentant du Conseil de développement : Titulaire - Xavier ROBIN et suppléant – Bernard DAVID.

Organisation pour faciliter la mise en œuvre de Leader :

Président du Gal Pays de Pontivy : Serge MOELO

Vice-Président : Gérard CORRIGNAN

Suite à l'exposé du Vice-Président, M Le Président propose de délibérer sur les points suivants pour envisager la signature :

- - Rappel du contexte : dépôt d'une candidature acceptée par le préfet (13 juin 2008)
- - Renouveler l'approbation du plan de développement telle qu'acceptée dans le cas où il y a des modifications par rapport à la candidature.
- - Approuver le projet de convention GAL/Préfet/Cnasea
- - Déléguer la présidence du GAL à Serge Moelo, Vice – Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy.
- - Autoriser ou mandater le Vice – Président de la structure, ou son délégataire (en l'occurrence le Président du Syndicat Mixte – Gérard CORRIGNAN), pour négocier et signer tout document relatif à Leader dont la présente convention GAL/Préfet/Cnasea.
- - Approuver la composition du comité de programmation Leader
- - Déléguer au comité de programmation du GAL le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que sur l'évolution de la composition du comité de programmation.
- - Engagements de la structure porteuse à gérer Leader sur la période de programmation en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs ou attendus par l'autorité de gestion.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, la validation de la convention Leader.

M MOELO propose à l'Etat le vendredi 3 avril 2009 comme date de signature.

8) Questions diverses

- Modifications des statuts demandées par la Sous-Préfecture : changement d'adresse du siège social et modification des noms de Baud Communauté.

⇒ **Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la modification de siège social et des noms des intercommunalités**
- **d'autoriser le Président à signer les nouveaux statuts.**

- Renouvellement du contrat pour le logiciel de compatibilité-paye pour 3 ans pour un montant de 1232 € TTC/an avec l'entreprise SEGILOG.

⇒ **Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le nouveau contrat avec l'entreprise SEGILOG**
- **d'autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.**

La rencontre avec les services de la Poste ne pouvait être prévue à cette séance puisque la Préfecture réunissait tous les élus sur un créneau horaire similaire. Cette rencontre est reportée au prochain comité syndical qui aura lieu le 30 avril 2009 à 17H30.